



CONSEIL MUNICIPAL D'ARGOL

Séance du 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEZENVEN, Maire.

Présents (9) : LEZENVEN Jean-Michel, LE LANN Rozenn, CHATEAU Valentin, PROVOST Gérard, GIBIAT Hélène, LEROY Marc, SCHAFFNER Sophie, BOINET Jean-Michel, BETAOUAF Heddi.

Excusés (4) : BERNGER Justine, BATHANY Kilian, SAUNIER Assia, ZAMAI Sonia

Absent (2) : DELACROIX Patrick, RENAUD Alain

Procuration : BERNGER Justine donne procuration à LE LANN Rozenn
SAUNIER Assi donne procuration à GIBIAT Hélène
BATHANY Kilian donne procuration à LEROY Marc
ZAMAI Sonia donne procuration à LEZENVEN Jean-Michel

Secrétaire de séance : CHATEAU Valentine

N°2026-47 : TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE, Garderie, Centre de loisirs

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que pour l'année scolaire 2026-2027 les tarifs des services publics sont les suivants

La restauration scolaire :

	Tarifs 2026
Repas enfant tranche 1 : <700€	1,00
Repas enfant tranche 2 : 701<QF<850	3,00
Repas enfant tranche 3 : 851<QF<1200	3,40
Repas enfant tranche 4 : 1201<QF<1600	3,80
Repas enfant tranche 5 : QF >1601 ou QF non fourni	4,20

La Garderie Périscolaire :

	Matin/soir : 30 min	Soir 30 min + goûter
Tranche 1 : <700€	1€	0,80€
Tranche 2 : 701<QF<750	1,10€	0,85€
Tranche 3 : 751<QF<1200	1.20€	0,90€
Tranche 4 : 1201<QF<1600	1.30€	0,95€
Tranche 5 : QF >1601 ou QF non fourni	1.40€	1,00€

Les familles qui ne fournissent pas leur attestation de Quotient Familial, seront facturées au Quotient Familial le plus élevé, soit supérieur à 1601€. Il sera de même pour les familles qui ne sont pas allocataires.

Le Centre de Loisirs :

	Journée complète de 9h à 17h	½ journée sans repas	½ journée avec repas
Tranche 1 : <700	6,22 €	3,00 €	5,00 €
Tranche 2 : 701<QF>750	8,26 €	4,00 €	7,00 €
Tranche 3 : 751<QF>1200	10,30 €	5,00 €	9,00 €
Tranche 4 : 1201<QF>1600	12,34 €	6,00 €	10,00 €
Tranche 5 : QF>1601 ou QF non fourni	15,40 €	7,5 €	13,00 €

Les tarifs de garderie ALSH seront identiques à ceux de l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la l'unanimité

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs des services publics concernant la cantine, le centre de loisirs et la garderie.

